



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 612-20

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 11 août 2020, a adopté le Règlement numéro 612-20 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05 afin d'abroger la disposition relative à la contribution pour fins de parcs applicable aux permis de construction;

QUE le Règlement numéro 612-20 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Municipalité de Cantley à l'adresse <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>.

Donné à Cantley, ce 18^e jour du mois d'août 2020.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier